

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION  
DES INFRASTRUCTURES DU CENTRE

## MISE EN DEMEURE N°01

**ETB -TCE KADRI NABIL** dont le siège social à lots 420 classe 24 gr 461 local n°02 BORDJ BOU ARRERIDI , titulaire du contrat N°19/2025 du 24/08/2025, portant sur les travaux de réalisation des ouvrages complémentaires et réhabilitation des blocs y/c le VRD /ALGER, et compte tenu de :

- l'entreprise n'a pas présenté la caution de bonne exécution dans les délais requis ;

L'entreprise est mise en demeure, dans un délai de huit (08) jours pour respecter les engagements contractuels, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction des Projets de Réalisation des Infrastructures du Centre, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.